

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Kaouthar Benameur, Laurent Remy, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
David Saussol	Pouvoir à David Ros
Alexis Midol-Monnet (arrivée à 20 h37)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Hervé Dole	Pouvoir à Anne-Charlotte Benichou
Albert Da Silva	Pouvoir à Frédéric Henriot
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Philippe Villette
Louis Leroy	Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillet

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 25
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Laurent Remy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-48 – SPORTS – CONVENTION DE MISE EN RELATION AVEC DES MEMBRES QUALIFIES DE L'ASSOCIATION SOS MNS POUR DES EMPLOIS DE MAITRES-NAGEURS-SAUVETEURS AU STADE NAUTIQUE D'ORSAY

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission de la Vie de la Cité du 15 mai 2023,

Vu le projet de convention d'adhésion,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Orsay d'adhérer au réseau SOS MNS afin d'assurer la continuité durable du Stade nautique d'Orsay et de ses missions d'intérêt général inhérentes, spécialement à l'approche de la période estivale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la Commune à l'association SOS MNS.
- **Autorise** le règlement de la cotisation fixée en fonction du nombre d'heures utilisées par la Commune
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le



David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne